



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 07 décembre 2016

Communiqué de presse

COMMUNIQUE DE PRESSE

Précisions

Le Crédit Agricole prend acte de la décision de la Commission européenne rendue ce jour, relative au dossier Euribor.

Le Crédit Agricole est convaincu de n'avoir pas commis d'infraction au droit de la concurrence. Il fera donc appel de la décision de la Commission.

Le paiement de l'amende n'affectera pas les comptes de l'exercice 2016, compte tenu des provisions constituées.